

# PURE HABITAT

## NOTICE DESCRIPTIVE



---

**Maître d'ouvrage**

SAS RESIDENCE SOLAL - 94 quai Charles de Gaulle - 69006 LYON



## SOMMAIRE

1. CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES DE L'IMMEUBLE
2. LOCAUX PRIVATIFS & LEURS ÉQUIPEMENTS
3. ANNEXES PRIVATIVES
4. PARTIES COMMUNES INTÉRIEURES DE L'IMMEUBLE
5. ÉQUIPEMENTS GÉNÉRAUX DE L'IMMEUBLE
6. PARTIES COMMUNES EXTÉRIEURES  
DE L'IMMEUBLE ET LEURS ÉQUIPEMENTS



## PROGRAMME DE CONSTRUCTION

Sur un terrain de 1170 m<sup>2</sup> environ, situé entre la rue Viviani et la rue Jules Valensaut, Pure Habitat se propose de réaliser un ensemble immobilier comprenant 1 bâtiment en R+4 + VETC de 26 logements collectifs et 33 garages dont 3 PMR répartis sur 2 niveaux de sous-sols.



# 1. CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES DE L'IMMEUBLE

## 1.1. Infrastructure

### 1.1.1. Fouilles

Terrassement en pleine masse pour permettre la réalisation de l'infrastructure.

### 1.1.2. Fondations

Le système de fondations sera réalisé suivant les prescriptions du Bureau d'Études Structures, dimensions et aciers calculés par le Bureau d'Étude Structures en fonction des descentes de charges et de la qualité du terrain.

## 1.2. Murs et ossature

Généralités : les épaisseurs de murs et le ferrailage seront conformes à l'étude du Bureau d'Études Structures.

### 1.2.1. Murs enterrés

#### 1.2.1.1 Murs périphériques

Les murs périphériques enterrés et semi-enterrés seront réalisés en béton armé. Les parements intérieurs resteront brut de décoffrage.

#### 1.2.1.2 Murs de refend

Les murs de refend seront réalisés en béton armé, finition brut de décoffrage ou en agglomérés de ciment creux, suivant études du Bureau d'Études Structures.

### 1.2.2. Murs de façades

Les murs de façades, les allèges, les trumeaux et les encadrements de baies en élévation seront réalisés en béton armé ou en briques d'épaisseur suivant l'étude du Bureau d'études structures.

Les murs de façade recevront les revêtements suivants :

- En façade courante et face extérieure : un enduit monocouche finition gratté fin ou enduit RME selon plans des façades de l'Architecte ou brique de parement.
- En face intérieure : un complexe isolant de type polystyrène, sous plaque de plâtre ou enduit GS appliqué directement sur mur béton. Epaisseur de l'isolation déterminée par l'étude thermique.

Certains éléments en façades tels que garde-corps en béton, sous-face de dalles des balcons, casquettes, poteaux, etc, seront revêtues de peinture pliolite ou enduit.

### 1.2.3. Murs porteurs à l'intérieur de l'immeuble

Réalisation en béton banché épaisseur suivant étude du Bureau d'Études structures.

Doublage sur les murs des cages d'escalier et des cages d'ascenseur, si nécessaire, dans le respect des réglementations thermiques et acoustiques en vigueur.

### 1.2.4. Murs séparatifs des appartements

Réalisation en béton banché épaisseur conforme à la réglementation acoustique en vigueur.

## 1.3. Planchers

### 1.3.1. Planchers sur étages courants

Les planchers d'étages courants seront constitués d'une dalle pleine en béton armé suivant l'étude du Bureau d'Études structures.

### 1.3.2. Planchers sur locaux collectifs, techniques, entrées, circulations et locaux divers chauffés

Les planchers seront exécutés en béton armé d'épaisseur suffisante pour être conformes aux normes d'isolation phonique. Ils recevront une isolation thermique éventuelle en sous-face ou surface suivant les prescriptions de l'étude thermique.



### **1.3.3. Planchers sur locaux non chauffés ou ouverts (parc de stationnement)**

Idem 1.3.2

## **1.4. Cloisons de distribution**

### **1.4.1. Cloisons entre pièces d'un même logement**

Cloisons composées de plaques de plâtre de type Placopan de 50mm.

Gaines techniques, épaisseur des parois suivant la réglementation acoustique et degré coupe-feu recherché.

## **1.5. Escaliers**

### **1.5.1. Escaliers communs**

Escaliers réalisés en éléments préfabriqués ou coulés en place en béton armé.

Sols : finition peinture de sol, nez de marches traités conformément à la réglementation accessibilité.

## **1.6. Conduits de ventilation**

### **1.6.1. Conduits d'évacuation de la VMC**

Généralités : la ventilation des logements sera assurée par une Ventilation Mécanique Contrôlée (VMC) hygro-réglable.

Les conduits de VMC des logements seront réalisés en acier galvanisé.

Le groupe d'extraction sera situé au RDC.

### **1.6.2. Entrée d'air**

Entrées d'air incorporées dans les menuiseries extérieures des logements ou dans les murs de façade suivant prescription du bureau de contrôle.

### **1.6.3. Extractions**

Bouches d'extraction hygro-réglables dans les salles d'eau, WC et cuisines.

## **1.7. Chutes et collecteur d'eaux usées / Eaux vannes / Eaux pluviales**

### **1.7.1. Chutes d'eaux pluviales extérieures**

Les chutes d'eaux pluviales extérieures seront réalisées en zinc ou acier galvanisé, ou PVC, coloris suivant choix de l'Architecte.

### **1.7.2. Chutes d'eaux usées / Eaux vannes**

Les chutes d'eau usées seront en PVC rigide et situées en gaines techniques des logements. Elles recevront les branchements d'évacuation des appareils sanitaires et seront raccordées au réseau eaux usées - eaux vannes.

### **1.7.3. Raccordement aux égouts**

Raccordement aux Egouts en conformité avec les prescriptions des Services de la Métropole du Grand Lyon.

## **1.8. Toitures et terrasses**

### **1.8.1. Toitures**

Sans objet

### **1.8.2. Terrasses ou loggias accessibles aux personnes**

Résine d'étanchéité ou étanchéité bicouche élastomère sur isolation thermique au-dessus de locaux chauffés ou sur dalle directement pour les autres cas.

Évacuations des eaux pluviales.

Protection par dalles béton 50x50 cm, pose sur plots plastiques.

### 1.8.3. Terrasses inaccessibles aux personnes

Étanchéité bicouche élastomère sur isolation.

Évacuations des eaux pluviales.

Protection par gravillons ou végétalisation.

## 2. LOCAUX PRIVATIFS ET LEURS ÉQUIPEMENTS

### 2.1. Sols et plinthes

#### 2.1.1. Hall d'entrée, dégagement, WC, salle d'eau, salle de bain, séjour, cuisine et placards attenant à ces pièces

- Carrelage en grès émaillé, format 40x40 cm ou 45x45 cm environ, coloris au choix de l'acquéreur dans la gamme proposée par le constructeur, pose droite scellée ou collée sur chape selon localisation, sur isolant acoustique aux bruits d'impacts ou thermique selon cas.
- Plinthe en carrelage assortie, en périphérie des pièces.

#### 2.1.2. Chambres et placards attenants

- Parquet flottant stratifié de 7 mm d'épaisseur, coloris au choix de l'acquéreur dans la gamme proposée par le Maître d'Ouvrage et l'Architecte.
- Plinthe bois assorties, pose droite.

#### 2.1.3. Loggias / Terrasses

Les loggias et terrasses seront revêtues par des dalles béton, format 50x50 cm, finition en béton sablé ou gravillonnée posées sur plots, suivant plan architectural ou béton désactivé.

### 2.2. Revêtements muraux (autres que peintures et papiers peints)

#### 2.2.1. Salle de bain et salle d'eau

- Faïence de format 20x40 cm environ ou format similaire, coloris au choix de l'acquéreur dans la gamme proposée par l'Architecte, posée sur toute la hauteur au pourtour des baignoires et des douches, soit 3 faces.
- Faïence identique en habillage du tablier de baignoire et éventuellement de la plage de la baignoire.
- Habillage des socles de douche dito ci-dessus.

#### 2.2.2. Cuisines

- Sans Objet

### 2.3. Plafonds

#### 2.3.1. Plafond des pièces intérieures

Béton avec enduit GS et finition décrite au chapitre 2.8, ou plafond suspendu en plaque de plâtre sur ossature métallique suivant plan Architecte dans certains cas.

Présence de soffites en plaques de plâtre selon besoin de dévoiement des réseaux techniques.

#### 2.3.2. Sous faces des loggias et casquettes béton

Béton net de décoffrage revêtu d'une peinture pliolite.

### 2.4. Menuiseries extérieures

#### 2.4.1. Menuiseries des pièces principales et des pièces de service

Menuiseries en aluminium, vitrage isolant thermo-acoustique, épaisseur et caractéristiques des vitrages suivant étude thermique et acoustique.

Porte-fenêtres et fenêtres ouvrant à la française, avec ou sans partie fixe suivant les plans de l'Architecte.



## **2.5. Fermetures extérieures**

### **2.5.1. Occultations**

Brises soleil orientables avec commandes électriques.

ou

Volets roulants à lames PVC, intégrés à la menuiserie, de type blocs baies avec commandes électriques selon les plans Architectes.

## **2.6. Menuiseries intérieures**

### **2.6.1. Huisseries**

Portes de distribution intérieures : huisserie métallique ou bois, finition peinture 2 couches.

Portes palières : huisserie à bancher, finition au choix de l'Architecte.

### **2.6.2. Portes intérieures**

Blocs portes de distribution intérieure à âme alvéolaire de déco zen ou similaire sur huisserie métallique ou bois, finition de l'ensemble par peinture blanche.

Garniture aluminium anodisé comprenant un double béquillage sur plaque, butée de porte.

Serrure à pêne dormant demi-tour, bec de cane simple ou à condamnation pour WC, Salle de Bain et Salle d'eau.

Détalonnage pour ventilation des locaux.

### **2.6.3. Portes Palières**

Portes d'entrée iso blindée à trois points de fermeture, finition à peindre suivant choix de l'Architecte, joint isophonique, microviseur, équipée d'un béquillage intérieur et extérieur en aluminium anodisé, avec huisserie métallique à bancher.

Serrure A2P.

Ferrage par paumelles et pions anti-dégondage.

Seuil suisse vernis.

### **2.6.4. Portes de placards de rangement**

Portes de placards coulissantes, ou battante jusqu'à 0,70 m de largeur, coloris blanc, suivant plan d'aménagement.

Aménagement des placards par logement en penderie et/ou étagère en mélaminé suivant dimensions.

### **2.6.5. Moulure et habillage**

Couvre joint mouluré en bois sur huisseries métallique des portes palières, finition à peindre au choix de l'Architecte.

## **2.7. Serrurerie et garde-corps**

### **2.7.1. Garde-corps**

Suivant plans de l'Architecte, les garde-corps seront constitués d'éléments en béton peint et/ou de gardes corps en métal thermo laqué, selon plans et localisation au Permis de Construire.

### **2.7.2. Main courantes et garde-corps intérieur**

Sans objet.

### **2.7.3. Pare-Vues**

Sans objet.

## 2.8. Peintures

### 2.8.1. Peinture extérieure et vernis

#### 2.8.1.1. Menuiseries extérieures

Couleur suivant Permis de Construire et choix Architecte

#### 2.8.1.2. Fermetures et protections

Idem 2.8.1.1.

#### 2.8.1.3. Serrureries

Idem 2.8.1.1.

#### 2.8.1.4. Sur enduits, autres murs et plafonds des loggias, sous faces et rives des loggias

Les parties en béton non enduites ou non revêtues telles que les sous faces et rives des loggias recevront une peinture extérieure de type pliolite ou enduit RME sur les murs.

### 2.8.2. Peintures intérieures

#### 2.8.2.1. Sur menuiseries intérieures

Sur huisserie et tapées de portes coulissantes des placards :

- Peinture acrylique satinée de couleur blanche, 2 couches de finition

#### 2.8.2.2. Sur murs

Sur murs des salles de bains, WC et salles d'eau :

- Peinture acrylique satinée de couleur blanche (hors zones faïence), 2 couches de finition

Sur murs des entrées, séjours, dégagements, chambres :

- Peinture acrylique satinée ou mate de couleur blanche, 2 couches de finition

#### 2.8.2.3. Sur plafonds

Sur plafonds de toutes les pièces :

- Peinture acrylique mate de couleur blanche, 2 couches de finition

#### 2.8.2.4. Sur canalisation, tuyauteries, chutes, éléments de chauffage et divers

Peinture blanche sur toute la tuyauterie apparente à l'intérieur des appartements.

## 2.9. Équipements intérieurs

### 2.9.1. Équipements ménagers

#### 2.9.1.1. Bloc évier, robinetterie

Pour les logements non équipés d'une cuisine équipée : T4, T5 :

- Évier en inox avec une cuve ou deux suivant plan et un égouttoir
- Robinetterie type mitigeur
- Meubles bas en aggloméré mélaminé blanc avec deux ou trois portes

#### 2.9.1.2. Appareils et mobilier

##### 2.9.1.2.1. Cuisine équipée T1 / T2 / T3

Fourniture et pose d'une cuisine équipée dans les logements de type T1, T2 et T3 comprenant :

Bas : 1 meuble sous évier, 1 niche pour lave-vaisselle, 1 meuble bas pour four, 1 niche pour la machine à laver si positionnée dans la cuisine.

Haut : 1 meuble haut avec niche pour micro-onde, 1 meuble haut spécial hotte.

Équipements : 1 évier avec une cuve et un égouttoir inox, 1 plaque de cuisson (vitrocéramique 4 foyers), 1 hotte casquette, robinetterie par mitigeur, bande « coup d'éponge ».

#### 2.9.1.3. Évacuation des déchets

Local poubelles suivant plan Architecte.





## 2.9.2. Équipements sanitaires et plomberie

### 2.9.2.1. Distribution d'eau froide

Réseau général d'eau froide en acier galvanisé ou en PVC pression au plafond du sous-sol incorporé en dalle et en gaines techniques.

Dans la gaine palière, mise en place d'un robinet d'arrêt et d'un by-pass en vue de l'installation ultérieure d'un compteur d'eau froide pour chaque appartement (compteur non fourni).

À partir de la colonne d'eau principale de chaque appartement, les appareils sanitaires seront raccordés en tube polyéthylène réticulé ou cuivre.

Distribution encastrée dans la dalle ou apparente dans certains cas.

### 2.9.2.2. Production de chauffage et d'eau chaude sanitaire

La production d'eau chaude sanitaire est assurée par la chaudière gaz individuelle à condensation. Emplacement selon plan ou recommandations ultérieures du bureau d'études fluides.

ou

chauffage électrique.

### 2.9.2.3. Évacuations

Les appareils seront raccordés aux colonnes de chute PVC par des canalisations apparentes en PVC (y compris fourreau pour les canalisations encastrées).

### 2.9.2.4. Branchements en attente

Arrivée d'eau froide et évacuation en attente pour lave-vaisselle dans les cuisines au niveau du meuble évier.

Arrivée d'eau froide et évacuation en attente pour lave-linge dans les salles de bains ou dans certains cas dans une autre pièce humide suivant disposition du logement.

### 2.9.2.5. Appareils sanitaires

Appareils de teinte blanche.

Douche : céramique, dimension 80x80 ou 90x90 cm, suivant plan Architecte.

Baignoire : acrylique, dimension 170x70 cm, compris douchette avec support, suivant plan Architecte.

Vasque : Céramique émaillée encastrée sur meuble, vidage par tirette, largeur de 80cm avec miroir et bandeau lumineux.

WC : céramique émaillée avec réservoir de chasse d'eau double commande 3/6 litres attenant, abattant double rigide, couleur blanche.

Pare douche : suivant plan Architecte.

Sèches Serviettes : électriques de type ACOVA ATOLL SPA.

### 2.9.2.6. Robinetterie

Robinetterie mitigeur sur tous les appareils sanitaires, avec limiteur de débit et de température.

Pour douche : robinetterie avec douchette, flexible et barre de douche.

Sur lavabo : robinet mitigeur bec fixe.

## 2.9.3. Équipements électriques

Conforme prescriptions NFC15-100.

## 2.10. Chauffage gaz naturel

Le programme bénéficie de la Réglementation Thermique « RT 2012 ».

### 2.10.1. Températures garanties

- pour une température extérieure de -11°C
- température intérieure de +19°C (hors salles de bain)
- température intérieure de +19°C (salles de bain)



### **2.10.2. Chauffage**

Chauffage individuel gaz par chaudière à condensation

ou

Chauffage électrique selon plan

### **2.10.3. Émission de chaleur**

Radiateur à eau chaude type panneau en acier équipé de robinet thermostatique dans toutes les pièces sauf dans celle où est installé le thermostat d'ambiance.

ou

Radiateur électrique

### **2.10.4. Distribution**

Distribution des appartements en tube PER encastré, depuis la chaudière jusqu'aux radiateurs.

### **2.10.5. Rafraîchissement des logements**

Sans objet.

## **2.11. Équipement de télécommunication**

### **2.11.1. Télévision / FM**

Installation d'une antenne hertzienne collective en toiture permettant la réception de la Télévision.

Numérique Terrestre.

Installation d'un fourreau de liaison en parties communes pour un raccordement éventuel à charge du client au réseau câblé.

Câblage des parties communes en fibre optique pour accès aux réseaux hauts débits (télévision, internet...) par abonnement à charge du client auprès de l'opérateur de son choix.

Une prise RJ45 dans le séjour et une dans la grande chambre.

### **2.11.2. Téléphone**

Dito chapitre 2.9.3 conforme prescriptions NFC15-100

### **2.11.3. Contrôle d'accès**

Platine vidéo anti vandale située à l'extérieur du hall d'entrée du bâtiment, à défilement de noms reliée à l'entrée de chaque logement.

Platine vidéo anti vandale située sur le portillon d'entrée de la Résidence, à défilement de noms reliée à l'entrée de chaque logement.

Contrôle d'accès par badge système VIGIK de type HEXASOFT.

2 badges pour les T2, 3 badges pour les T3, 4 badges pour les T4.

## **2.12. Autres équipements**

Chaque logement sera équipé de Détecteur et Avertisseur Autonome de Fumée (DAAF).

Tous les points lumineux seront équipés d'ampoules, dans toutes les pièces.

## **3. ANNEXES PRIVATIVES**

### **3.1. Locaux vélos privés**

Sans objet.

### **3.2. Celliers**

Sans objet.



### **3.3. Parkings en sous-sol**

#### **3.3.1. Murs et cloisons**

Les murs et cloisons seront en béton armé ou parpaings creux selon l'étude du bureau d'études techniques structure.

#### **3.3.2. Plafonds**

Béton brut ou isolation thermique pour les parkings situés sous les parties habitées.

#### **3.3.3. Sols**

Béton brut surfacé.

#### **3.3.4. Porte d'accès extérieur**

L'accès au sous-sol pour les véhicules se fera par porte métallique à ouverture automatique commandée par télécommande radio. (1 émetteur par place fourni).

Ventilation basse comprise dans la porte basculante.

Porte d'accès automatique commandée par télécommande radio (1 émetteur par place fourni) au sous-sol -1.

#### **3.3.5. Portes individuelles**

Porte métallique basculante à ouverture manuelle. Dimensions suivant emplacement (2 clés).

#### **3.3.6. Ventilation**

Ventilation et désenfumage motorisés de la circulation commune des parkings par balayage naturel depuis les grilles de ventilation basse jusqu'à la grille de ventilation haute.

#### **3.3.7. Équipement électrique**

Eclairage circulation commune par réglettes étanches commandées sur détecteurs de présence.

### **3.4. Jardins en jouissance privative**

Sur limites séparatives : clôture en panneaux rigides.

Sur limites périphériques : clôture barreaudage métallique.

Sur complexe d'étanchéité ou pleine terre : engazonnement ou dalles sur plots suivant plan d'aménagement.

Aménagement paysager suivant plan architectural.

### **3.5 Stationnement extérieur**

Sans objet.

## **4. PARTIES COMMUNES INTÉRIEURES À L'IMMEUBLE**

### **4.1. Hall d'entrée**

#### **4.1.1. Sol**

Mise en place au sol d'un revêtement en carrelage avec calepinage suivant décoration choisie par l'Architecte.

Mise en place du même revêtement dans les circulations du rez de chaussée.

Carrelage en grès cérame, format 30x60 cm, 50x50 cm ou 60x60 cm, classement UPEC : U4 P4 E3 C2, pose droite sur chape et isolant phonique et/ou thermique. Compris plinthes assorties.

Tapis brosse.

#### **4.1.2. Parois**

Revêtement décoratif et habillage suivant projet architectural.

#### **4.1.3. Plafond**

Plafond suspendu à ossature métallique en plaques de plâtre perforées ou dalles 50x50 cm, sur ossature métallique suivant plan d'aménagement de l'Architecte.



#### **4.1.4. Boîtes à lettres**

Une boîte à lettres simple face par logement, pose en applique intérieur au rez-de-chaussée.

#### **4.1.5. Équipements électriques**

Spots encastrés ou points lumineux ou plafonniers en plafond commandés par détecteurs de présence.

### **4.2. Circulations des paliers d'étages**

#### **4.2.1. Sols**

Chape en béton brut surfacé sur résilient phonique conforme à la réglementation acoustique.  
Finition revêtement sols souple, plinthes bois peintes.

#### **4.2.2. Murs**

Peinture suivant projet architectural.

#### **4.2.3. Plafonds**

Peinture suivant projet architectural.

#### **4.2.4. Gaines techniques**

Portes des gaines techniques en panneaux bois, finition peinture.

#### **4.2.5. Équipements électriques**

Plafonniers commandés par détecteurs de présence.

### **4.3. Escaliers**

#### **4.3.1. Sols**

Finition peinture de sol, nez de marche traité conformément à la réglementation accessibilité.

#### **4.3.2. Murs**

Projection fine gouttelette, teinte suivant projet architectural.

#### **4.3.3. Plafonds**

Projection fine gouttelette, teinte blanche.

#### **4.3.4. Portes**

Blocs portes sur escalier et circulations, finition peinture.

#### **4.3.5. Équipements électrique**

Appliques murales, commandés par détecteurs de présence.

### **4.4. Locaux à poussettes / vélos**

#### **4.4.1. Sols**

Peinture de sol.

#### **4.4.2. Murs**

Murs en béton banché ou en parpaing aggloméré, épaisseur selon BET (parties courantes, allèges, garde-corps, relevés, encadrements de baies, acrotère).

Doublages isolants intérieurs dans le respect de la réglementation thermique en vigueur, épaisseur suivant recommandations du BET.

#### **4.4.3. Plafonds**

Béton brut ou isolation thermique suivant recommandations du Bureau d'études techniques fluides.

#### **4.4.4. Porte**

Porte bois, finition peinture.

Ouverture avec 1 clavier à code + lecteur vigiks.

Bloc porte déverrouillage ventouse en sortie



#### **4.4.5. Éclairage / VMC**

Éclairage par réglettes commandées sur détecteurs de présence.

#### **4.5. Ordures ménagères**

Sol : Carrelage, dimensions et couleur à définir avec Architecte.

Murs : Béton brut.

Plafond : Isolation thermique ou dalle brute de décoffrage.

Robinet de puisage avec évacuation par grille de sol.

## **5. ÉQUIPEMENTS GÉNÉRAUX DES IMMEUBLES**

### **5.1. Ascenseurs**

#### **5.1.1. Ascenseurs**

- Un ascenseur électrique avec machinerie embarquée par cage, desservant tous les niveaux.
- La porte ouvrante de la cabine sera en inox côté cabine.
- Revêtement des autres parois au choix de l'Architecte.
- Téléphone main libre en cabine.
- Revêtement au plafond au choix de l'Architecte.
- Portes palières du rez-de-chaussée en inox.
- Portes palières des étages et sous-sol peintes.
- Cellules de sécurité.
- Contrôle d'accès en cabine pour accès au sous-sol par VIGIK ou code.

#### **5.1.2 Locaux machineries**

Machinerie embarquée

### **5.2. Locaux techniques**

#### **5.2.1. Locaux VMC**

À définir.

#### **5.2.2. Local machinerie ascenseur**

Sans objet.

### **5.3. Eau chaude sanitaire collective**

Sans objet.

### **5.4. Téléphone, antenne tv et radio**

#### **5.4.1. Téléphone**

Conforme prescription NFC 15-100 de 2010.

Installation en attente de raccordement par l'opérateur après demande d'abonnement.

#### **5.4.2. Réception télévision / FM**

Conforme aux normes en vigueur concernant la distribution d'antennes collectives. Installation permettant la diffusion de programmes de télévision TNT et FM diffusé par les émetteurs français

### **5.5. Réception et stockage des ordures ménagères**

Voir article 6.5.



## **5.6. Ventilation mécanique**

Caissons d'extractions collectifs posés dans les combles .

## **5.7. Alimentation en eau potable**

### **5.7.1. Comptage**

Branchement exécuté par le service des eaux de la Collectivité Publique jusqu'au poste de comptage situé en sous-sol suivant demande des services concédés.

Un by-pass sera installé sur le départ de chaque appartement pour la pose éventuelle d'un compteur particulier par l'acquéreur (placard technique réservé à cet effet).

### **5.7.2. Réducteur de pression**

À la pénétration des bâtiments suivant pression donnée par le service des eaux et nécessite technique.

Réducteurs de pression individuels.

### **5.7.3. Colonnes montantes**

En gaines techniques en tube acier galvanisé ou PVC pression calorifugé.

Anti-bélier en sommet de colonne.

### **5.7.4. Branchements particuliers**

Manchettes en attente pour pose ultérieure par le service des eaux de compteurs divisionnaires individuels eau froide, à installer par la copropriété et à son initiative, situées en gaine palière.

Comptage indépendant pour les locaux communs.

## **5.8. Alimentation en gaz**

### **5.8.1. Branchement**

Coffret de coupure en façade du bâtiment et accessible depuis la voie publique, prestations conformes aux réglementations des services techniques de GRDF.

### **5.8.2. Colonnes montantes**

Colonnes montantes gaz préfabriquées en tube cuivre dans gaine technique ventilée, agréé par GRDF.

### **5.8.3. Branchements particuliers**

Compteur individuel installé sur chaque dérivation individuelle avec vanne d'arrêt dans les gaines techniques gaz au RDC. Distribution individuelle en tube cuivre depuis la colonne montante gaz jusqu'à la chaudière individuelle.

Canalisation en apparent dans la gaine technique en encastrée en dalle sous fourreau, jusqu'à la chaudière individuelle. Vanne de coupure sur chaque palier avant pénétration dans le logement suivant prescription GRDF.

## **5.9. Alimentation en électricité**

### **5.9.1. Comptage des services généraux**

Un compteur (avec sous-compteur pour les ascenseurs) et un compteur pour les usages communs du sous-sol.

Puissance suivant étude de l'ingénieur.

### **5.9.2. Colonnes montantes**

Préfabriquées, agréées par ERDF, placées en gaine technique palière.

### **5.9.3. Branchements et comptage particuliers**

Disjoncteur d'abonné et compteur électronique mis en œuvre dans chaque logement.



## 6. PARTIES COMMUNES EXTÉRIEURES À L'IMMEUBLE

### 6.1. Circulation en surface

#### 6.1.1. Voirie

Sans objet.

#### 6.1.2. Parking

Sans objet.

### 6.2. Circulation des piétons

Accès piéton au bâtiment en béton désactivé, ou tout autre revêtement conforme à la réglementation d'Accessibilité des Personnes à Mobilité Réduite. Cheminement accessible PMR (Personne à Mobilité Réduite).

### 6.3. Espaces verts communs

Traitement paysagé.

### 6.4a. Aires de jeux et équipements sportifs

Sans objet.

### 6.4b. Aires de présentation des conteneurs poubelles

Sans objet.

### 6.5. Local ordures ménagères – extérieur

#### 6.5.1. Sols

Sans objet.

#### 6.5.2. Murs

Sans objet.

#### 6.5.3. Plafonds

Sans objet.

#### 6.5.4. Portes

Sans objet.

#### 6.5.5. Éclairage / point d'eau

Sans objet.

### 6.6. Éclairage extérieur

À définir.

### 6.7. Clôtures

Clôtures de l'ensemble immobilier et en limite des propriétés voisines : par un barreaudage métallique d'une hauteur de 1m80 et murs mitoyens existants (conservés de hauteur variable) suivant localisation.

Clôtures en limite avec domaine public : par grille en serrurerie.

### 6.8. Réseaux divers

#### 6.8.1. Eau potable

Arrivée d'eau exécutée par Veolia jusqu'au compteur général.

#### 6.8.2. Gaz

Alimentation de l'immeuble par un réseau jusqu'au coffret de façade en limite de parcelle.



### **6.8.3. Électricité**

Réseau basse tension raccordé au poste de transformation EDF existant à proximité. Alimentation par réseau enterré depuis le transformateur jusqu'aux coffrets de coupure.

### **6.8.4. Défense incendie**

Un nombre réglementaire d'extincteurs et de plan de sécurité sera mis en place par le syndic.

### **6.8.5. Eaux usées**

Les eaux usées issues de l'ensemble immobilier, seront raccordées aux infrastructures publiques.

### **6.8.6. Télécommunications**

Adduction téléphonique souterraine depuis les infrastructures du concessionnaire existant.

### **6.8.7. Eaux pluviales**

Rejet des eaux de pluie, de ruissellement et de tous les espaces communs ou privatifs du programme dans les bassins de rétention puis infiltration ou rejet sur réseau suivant accord de la Métropole du Grand Lyon.





## REMARQUES

Le présent descriptif est rédigé conformément à la notice descriptive type publiée par le Ministère de l'Équipement et du logement du 10 Mai 1968 et publiée au Journal Officiel le 29 Juin 1968.

Les numéros des rubriques ou sous rubriques qui ne sont pas reproduits correspondent à des ouvrages qui ne sont pas prévus dans ce programme de construction. Les omissions ne sont pas des erreurs.

Les travaux d'espaces verts seront réalisés à la meilleure saison qui suivra la livraison.

Il sera expressément entendu que, si pour des raisons d'approvisionnement, d'esthétique ou des impératifs techniques, certaines prestations devaient être modifiées, le remplacement serait réalisé par des matériaux ou prestations de qualité équivalentes ou similaires.

Les différentes possibilités de choix de coloris qui seront offertes ne pourront être exercées que dans la limite de l'avancement des travaux.

La présente notice descriptive est établie avant la mise en œuvre des différents matériaux ou matériels énoncés.

Les noms des marques et les références concernant les éléments d'équipements ou les matériaux ne sont indiqués que pour en définir le genre et le niveau de qualité.

La SAS pourra y apporter des modifications en cas de force majeure, notamment : réglementation contraignante, faillite d'entreprise ou de fournisseur, défaut d'approvisionnement, qualité insuffisante des matériaux et si des impératifs techniques la mettaient dans l'obligation de renoncer à telle ou telle disposition ou en cas d'apparition d'un matériel nouveau en cours de chantier. Toutefois, les matériaux ou matériels de remplacement devront toujours être de qualité équivalente.

De même, il est précisé que les côtes et surfaces mentionnées sur les plans sont indiquées sous réserve de tolérance de construction et que la SAS ne pourra être amenée à les modifier dans les mêmes conditions que ci-dessus.

L'implantation des équipements ou appareils y est par ailleurs figurée à titre indicatif et les retombées de poutres, soffites et canalisations n'y sont pas figurées.

Les sous-sols sont considérés relativement étanches, ainsi des traces d'humidité ou d'eau pourront apparaître localement selon les précipitations. Nous rappelons que le stockage est interdit dans les boxes, ces derniers sont destinés au remisage exclusif des véhicules.

En ce qui concerne les parcelles privatives, celles-ci pourront comporter des pentes plus ou moins importantes en fonction de la topographie initiale des lieux.

Le plâtre entraîne inévitablement de légères fissures, surtout aux liaisons avec d'autres matériaux ; ces fissures normales n'entrent pas dans les garanties offertes par le constructeur.